

N° d'épreuve FFM _____ **520**
Moto-Club _____ **Moto Club ROCHOIS**
N° d'affiliation _____ **0780**
Date _____ **07 Juillet 2019**
Lieu _____ **THORENS-GLIERES**
Organisateur technique - _____ **DO COITO Cédric**
E-mail _____ **cedricmcr@hotmail.fr**
Téléphone _____ **0618910727**

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	DUVERT Philippe	Licence : 214674
Président du Jury ou Arbitre* -----	DUBOIS PAGANON Éric	Licence : 009122
Membre du Jury -----	DUVERT Sylvie	Licence : 244014
Membre du Jury -----	VERNEX Marie Claude	Licence : 023818
Commissaire technique responsable ----	ARCENS Daniel	Licence : 196945
Responsable du chronométrage -----	F.F.M.	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
MX1	15 ans		450cc	45 €
MX2	15 ans		250cc	45 €
125cc	13 ans		125cc	45 €

Engagement :

Site Internet ---- ffm.engage-sports.com

Contact

Téléphone -----

E-mail---

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non

Tarif : 6 €

Caution :

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **KOENIG Marc**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **PRINGY ANNECY**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **30 mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Lieu dit "Chez le Prince Pennevaire"**

Adresse **col des Fleuries - 74570 THORENS-GLIERES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1650 m**

Largeur minimum de la piste **6 m**

Largeur de la grille **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ **90 m**

Nombre d'OCP* **14**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **45.**

En manche : **45.**

Capacité Quad/Side-car :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **12/04/2019**


Visa de la Ligue

Date : **19 AVR. 2019**

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHONE-ALPES
 Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
 26600 LA ROCHE DE GLUN
 TEL: 04 75 55 22 50

Visa de la FFM

Date :

Numéro :



N° d'épreuve FFM — **520**
Moto-Club — **Moto Club ROCHOIS**
N° d'affiliation — **0780**
Date — **07 Juillet 2019**
Lieu — **THORENS-GLIERES**
Organisateur technique — **DO COITO Cédric**
E-mail — **cedricmcr@hotmail.fr**
Téléphone — **0618910727**

16 AVR. 2019

MOTOCROSS CDF MINIVERT

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	DUVERT Philippe	Licence : 214674
Délégué FFM (Président du Jury)	HEBERT Philippe	Licence : 012712
Membre du Jury	DUVERT Sylvie	Licence : 244014
Membre du Jury	VERNEX Marie Claude	Licence : 023818
Educateur FFM	POURCEL Sébastien	Licence : 019989
Commissaire technique responsable	GIROUD Carole	Licence : 196135
Responsable du chronométrage	F.F.M.	Licence :
Responsable parc coureur	F.F.M.	Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

Minivert 65

Age — De 8 à 12 ans
Licences — Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée — 65cc
Plaques — Numéro blanc sur fond bleu

Minivert 85

Age — De 9 à 12 ans
Licences — Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée — 85cc
Plaques — Numéro blanc sur fond bleu

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2007).*

🏆 Récompenses :

Une coupe sera offerte aux trois premiers du classement de la journée pour chacune des catégories.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical **KOENIG Marc**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **PRINGY ANNECY**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Temps de trajet (en min) **30 mn**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **Lieu dit "Chez le Prince Pennevaire "**

Adresse **col des Fleuries - 74570 THORENS-GLIERES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1650 m.**

Largeur minimum de la piste **6 m.**

Largeur de la grille **40 m.**

Longueur de la ligne droite de départ **90 m.**

Nombre d'OCP* **14**

**Officiels Commissaires de Piste*

Capacité Moto :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **12/04/2019**


Visa de la Ligue

Date : **19 AVR. 2019**

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
 26600 LA ROCHE DE GLUN
 TEL: 04 75 55 22 50

Visa de la FFM

Date :

Numéro :



N° d'épreuve FFM — **520**
 Moto-Club — **Moto Club ROCHOIS**
 N° d'affiliation — **0780**
 Date — **7 Juillet 2019**
 Lieu — **THORENS-GLIERES**
 Organisateur technique - **DO COITO Cédric**
 E-mail — **cedricmcr@hotmail.fr**
 Téléphone — **0618910727**

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date — 07 Juillet 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
7h00	7h45	Contrôles administratifs	Toutes	
7h00	7h45	Contrôles techniques	Toutes	
7h40		Briefing commissaires		
7h50		Briefing pilotes		
8h00	8h15	Essais Libres	Trophée Open Gr. A	15 mn.
8h20	8h35	Essais Libres	Trophée Open Gr. B	15 mn.
8h40	8h50	Essais Libres	Minivert 85cc Gr. A	10 mn.
8h55	9h05	Essais Libres	Minivert 85cc Gr. B	10 mn.
9h10	9h20	Essais Libres	Minivert 65cc Gr. A	10 mn.
9h25	9h35	Essais Libres	Minivert 65cc Gr. B	10 mn.
9h40	9h55	Essais Chronométrés	Trophée Open Gr. A	15 mn.
10h00	10h15	Essais Chronométrés	Trophée Open Gr. B	15 mn.
10h20	10h35	Essais Chronométrés	Minivert 85cc Gr. A	15 mn.
10h35	10h40	Test de départs	Minivert 85cc Gr. A	5 mn.
10h45	11h00	Essais Chronométrés	Minivert 85cc Gr. B	15 mn.
11h00	11h05	Test de départs	Minivert 85cc Gr. B	5 mn.
11h10	11h25	Essais Chronométrés	Minivert 65cc Gr. A	15 mn.
11h25	11h30	Test de départs	Minivert 65cc Gr. A	5 mn.
11h35	11h50	Essais Chronométrés	Minivert 65cc Gr. B	15 mn.
11h50	11h55	Test de départs	Minivert 65cc Gr. B	5 mn.
12h00	14h00	Repas		2 hrs.

Date _____

07 Juillet 2019

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
14h00	14h05	Tour de reconnaissance	Minivert 85cc	5 mn.
14h10	14h25	Manche 1	Minivert 85cc	15 mn. + 1 T.
14h35	14h40	Tour de reconnaissance	Minivert 65cc	5 mn.
14h45	15h00	Manche 1	Minivert 65cc	15 mn. + 1 T.
15h05	15h20	Manche 1	Trophée 125cc + consolante	15 mn. + 1 T.
15h25	15h40	Manche 1	Trophée MX1 + MX2	15 mn. + 1 T.
15h50	15h55	Tour de reconnaissance	Minivert 85cc	5 mn.
16h00	16h15	Manche 2	Minivert 85cc	15 mn. + 1 T.
16h20	16h30	Pause		10 mn.
16h30	16h35	Tour de reconnaissance	Minivert 65cc	5 mn.
16h40	16h55	Manche 2	Minivert 65cc	15 mn. + 1 T.
17h00	17h30	Entracte		30 mn.
17h10	17h30	Remise des Prix Minivert	Minivert 65cc / 85cc	20 mn.
17h30	17h45	Manche 2	Trophée 125cc + consolante	15 mn. + 1 T.
17h50	18h05	Manche 2	Trophée MX1 + MX2	15 mn. + 1 T.
18h30		Remise des Prix		